



BUREAU DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°	B2021	12	01	01
-----------------	-------	----	----	----

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 25 novembre 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents : 18
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 02
- Nombre de membres absents et excusés : 06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20211201-B20211201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2021

Notification : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRATS PUBLICS

SERVICES D'ASSURANCES POUR LE SMEDAR

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS À CONCLURE

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions prévues à l'article L 2113-4 du Code de la commande publique ;
- Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau ;
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du SMEDAR en date du 22/11/2021 ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge des affaires juridiques,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- Que ses différents contrats d'assurances arrivant à échéance le 31/12/2021, le SMEDAR a procédé le 15/09/2021 au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert¹ en vue du renouvellement des polices suivantes :
 - LOT N°1 : Assurance des Dommages aux Biens et des risques annexes
 - LOT N°2 : Assurance des Responsabilités et des risques annexes
 - LOT N°3 : Assurances de Véhicules à moteurs et des risques annexes
 - LOT N°4 : Assurance de la Protection Fonctionnelle des agents et des élus
- Que les principales caractéristiques de l'appel d'offres étaient les suivantes :
 - Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique*)
 - Type de prestations : Marché de services
 - Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, sans possibilité de reconduction.

¹ AAPC JOUE : <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:473895-2021:TEXT:FR:HTML>

AAPC BOAMP : <https://www.boamp.fr/avis/detail/21-123964/officiel>

- Variantes et/ou Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE) :

	NATURE DES VARIANTES IMPOSÉES/PSE
LOT N°1 (Dommage aux biens)	1 variante obligatoire portant sur le niveau de franchise
LOT N°2 (Responsabilités)	1 PSE : Risques environnementaux
LOT N°3 (Véhicules à moteurs)	1 PSE : bris de machines + 1 variante obligatoire portant sur le niveau de franchise
LOT N°4 (Protection Fonctionnelle)	-

- Qu'à l'issue de la période de mise en concurrence, les offres reçues en réponse ont été analysées par un cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (ARIMA Consultants) avant d'être présentées à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SMEDAR pour attribution.
- Que lors de la réunion du 22/11/2021, les membres de la CAO ont ainsi attribué les marchés selon le détail suivant :

	ATTRIBUTAIRE	Variante/PSE retenue(s)	MONTANT ANNUEL	PM : montants primes actuelles
LOT N°1 (Dommage aux biens)		Aucune réponse reçue. Procédure déclarée sans suite puis conclusion d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence (<i>recherche d'un candidat potentiel en cours</i>)		25.034,70 € TTC
LOT N°2 (Responsabilités)	SMACL	PSE1 Risques environnementaux	47.289,40 € TTC	55.235,14 € TTC
LOT N°3 (Véhicules à moteurs)	Groupement conjoint PILLIOT/Great Lakes	Solution alternative PSE1 Bris de machines	85.824,37 € TTC	43.800,76 € TTC
LOT N°4 (Protection Fonctionnelle)	SMACL	-	1.231,88 € TTC	1.189,00 € TTC

Décide à l'unanimité :

- Pour le lot n°2 (Assurance des Responsabilités et des risques annexes) : D'autoriser le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec la société SMACL (copie de l'AE en annexe) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution ;
- Pour le lot n°3 (Assurances de Véhicules à moteurs et des risques annexes) : D'autoriser le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec le groupement conjoint PILLIOT/Great Lakes (copie de l'AE en annexe) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution ;
- Pour le lot n°4 (Assurance de la Protection Fonctionnelle des agents et des élus) : D'autoriser le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec la société SMACL (copie de l'AE en annexe) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

LE PRÉSIDENT

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Stéphane BARRÉ